

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Renouvellement de la convention avec la Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Hauteville-Lompnes pour l'attribution d'une dotation au logement des internes

Séance du 24 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit novembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Joël BORGEOIS pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Jessie MARIN pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Maria GUILLERMET

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

24 présents, 4 pouvoirs, soit 28 votants.

Vu la délibération n°2020-064 portant convention avec la Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Hauteville-Lompnes pour l'attribution d'une dotation au logement des internes

Monsieur le Maire rappelle la participation de la Commune d'une dotation pour le logement des internes de la Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Hauteville-Lompnes. Il s'agit d'une convention avec la Maison de Santé d'Hauteville-Lompnes pour l'attribution d'une dotation au logement des internes et pour l'accompagnement d'activités pouvant permettre de faciliter leur intégration et de leur faire connaître le Plateau d'Hauteville pour les inciter à s'y installer. Cette participation financière venant en aide aux frais de logement s'effectue sous forme du paiement d'un loyer dans une structure de logements accueillant d'autres étudiants, notamment dans le domaine médical. Ceci de façon à leur permettre d'établir des contacts avec des personnes de leurs âges et de mêmes conditions. L'établissement retenu, sur la demande des médecins, est la maison « Bellevue » tenue par M. Marc JOUBERT qui a l'avantage d'avoir une situation centrale, proche de la maison médicale et du domicile du Dr VIRARD.

Le dispositif de soutien concerne des étudiants internes en médecine pour une durée d'une année.
Ce logement sera mis à la disposition, alternativement de 3 étudiants internes qui travailleront régulièrement à la maison médicale : à raison de 2 jours chacun, en changeant tous les six mois de telle sorte qu'en une année 6 internes en bénéficieront.

Cette dotation serait versée directement à la maison médicale pour une année.

Cette mesure est assortie de « conditions » qui seront soumises à l'approbation des médecins :

- Rencontre de chacun des internes avec des élus qui leur présenteront les possibilités d'activités et les associations de la commune
- Demande de la commune auprès de ces internes pour qu'ils assurent une présence médicale sur diverses manifestations, notamment sportives, qui se déroulent sur la commune de Plateau d'Hauteville : Trail, Cormavalanche, compétitions de ski, ...

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** le Maire à proposer et à signer la convention d'attribution de dotation au logement des internes avec la Maison de Santé d'Hauteville-Lompnes par l'intermédiaire de la SCM Henriette d'Angeville, pour le prix mensuel de 300€TTC à partir du 1er août 2021.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN

